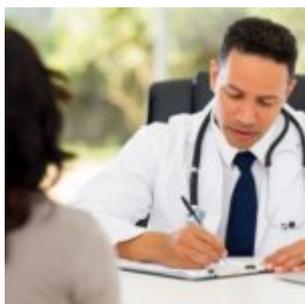


# Médecins



Mise en place depuis 2012, la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) vient compléter le paiement à l'acte, qui reste le socle de la rémunération en médecine libérale. Elle récompense les médecins qui ont fait des efforts pour mieux prescrire. Le montant pour 2014 vient d'être dévoilé par l'Assurance maladie. Il s'élève à 6 264 euros en moyenne pour les généralistes, qui seront 51 526 à la toucher. Un montant en hausse par rapport à 2013 (5 774 euros).

Au total, ce sont près de 89 000 médecins toutes spécialités confondues qui vont toucher 4 215 euros en moyenne, et 376 millions d'euros qui vont être dépensés au total pour ce dispositif, une dépense en hausse par rapport à 2012 et 2013 (294,4 millions et 351,9 millions).

Pour rappel, plusieurs indicateurs de santé publique la conditionnent : prévention, prescription, vaccination, suivi des pathologies chroniques ou encore organisation du cabinet. Le rapport 2014 note notamment un meilleur suivi des diabétiques avec une progression de 7,5 % des patients qui ont réalisé un certain nombre de dosages sanguins (HbA1c), et une baisse du nombre de prescriptions d'antibiotiques aux adultes et de benzodiazépines (somnifères ou médicaments contre l'anxiété) pour les plus de 65 ans.